

# Région de Nyon

## Rapport de la Commission de Gestion

---

### Concerne : Rapport annuel de la Région de Nyon pour l'année 2018

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion composée de MM. Pascal Steimer, Hervé Mange, Patrick Bréchon, Pierre Stampfli, Scott Adams, Philippe Thévenot et Damien Richard, s'est réunie :

- le jeudi 14 mars 2019 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du CoDir en charge des finances et RH, de MM Gérald Creteigny Président de la Région de Nyon et membre du CoDir, Patrick Freudiger et Olivier Haener, Secrétaires généraux.
- Les 4, 11, 17 et 25 avril ainsi que les 1<sup>er</sup>, 8 et 16 mai 2019 dans les locaux du Conseil Régional, seule.

La commission de Gestion remercie les personnes susnommées pour leur disponibilité, leurs explications et de leurs réponses à toutes ses questions.

## 0. Préambule

La commission a décidé de traiter les points suivants :

1. Suivi des vœux 2018
2. Mobilité
3. Environnement
4. Economie
5. Tourisme
6. Culture
7. Sport
8. Organes
9. Entités partenaires

## 1. Suivi des vœux 2018 (en italique ci-dessous)

1. *Le CoDir étoffera son rapport de gestion avec un tableau comprenant :*
  - *Le nombre de collaborateurs et l'équivalent temps plein de chaque collaborateur*
  - *La fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le % de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis ou par des tiers.*

Ci-dessous le tableau (avec commentaires) transmis par le CoDir :

Région de Nyon  
Boucllement des comptes 2018  
**Personnel**

Nombre de collaborateurs	17
Equivalent temps plein	15.20
Coût total du personnel	1'761'002.05

Nom, Prénom	Fonction	Taux	Part Tiers	Part Fonds	Cotisations
FREUDIGER Patrick	Secrétaire général	100%			100.0%
ROULET-MARIANI Pascale	Responsable du pôle Territoire, mobilité et environnement	90%	44.4%		55.6%
ETTER Nathalie-Raya	Responsable du pôle Socioéconomie, tourisme, culture et sport	100%		15.0%	85.0%
FERRARA Marco	Responsable du pôle Communication et monitoring	100%			100.0%
VETTER Joël	Délégué à la mobilité	90%	72.6%	11.1%	16.3%
NYFFELER Tali	Déléguée à l'environnement	80%			100.0%
MAILLEFER Christiane	Déléguée au développement de la filière bois	90%	100.0%		0.0%
RUEGG Philippe	Délégué au développement urbain	100%	100.0%		0.0%
BASSETTO Emilie	Chargée de projets mobilité	90%		77.8%	22.2%
SCHREIH Céline	Chargée de l'administration et des finances	100%			100.0%
DE LA ROSA Alicia	Chargée de développement des plans de mobilité interentreprises	80%			100.0%
NAGY Daniela	Chargée de marketing	70%		25.0%	75.0%
LACROIX Alexis	Chargé de projets tourisme de nature	80%		100.0%	0.0%
STUCKER Cintia	Chargée de projets culture	70%			100.0%
MOLINARI Davide	Assistant monitoring et système d'information géographique	100%			100.0%
COQUILLAT Clément	Assistant développement territorial et sport	80%			100.0%
DE FREITAS Hélio	Apprenti	100%			100.0%
		1520%	317%	229%	1154%

Taux = Temps de travail du/de la collaborateur/trice

Part tiers = Subventions de tiers (par ex. le Canton), soit la part du salaire du/de la collaborateur/trice couverte par des subventions de tiers

Part Fonds = ??? \*

Cotisations = Cotisations des communes membres au budget, soit la part du salaire du/de la collaborateur/trice couverte par ces cotisations.

A noter que le total des Part Tiers / Part Fonds / Cotisations est dans tous les cas 100%, quel que soit le taux auquel travaille chaque collaborateur/trice.

\* Commentaire de la CoGes : Au moment de boucler son rapport, la CoGes ne sait toujours pas de quel(s) fond(s) provient cette part du salaire pour 2 collaborateurs de la mobilité et celui du marketing.

La CoGes émet les vœux suivants :

**Vœu** : Le CoDir répondra à l'interrogation ci-dessus pour la séance du 20 juin 2019.

**Vœu** : Le CoDir intégrera ce tableau dans les rapports de gestion des années suivantes sans que la CoGes ne le demande.

## 2. Le CoDir informera succinctement de l'état des préavis non soldés datant de plus de 4 ans.

Ci-dessous un récapitulatif des tableaux transmis par le CoDir (Annexe 1.6 au préavis 45-2019 Comptes 2018)  
Etat des préavis datant de plus de 4 ans pour la région de Nyon

préavis Région			CHF 1.01	Dépenses	Participation	Amortissement	CHF 31.12
9140.165	65-2011	Politique de développement touristique	CHF 151 200.00	CHF 76 461.60			CHF 64 461.60
9141.110	10-2012	Extension vélo libre-service Rolle à Coppet	CHF 170 000.00	-CHF 2 871.50	CHF 54 359.35		CHF 51 487.85
9141.119	19-2012	Chef de projet RDU	CHF 250 000.00	CHF 5 667.95		CHF 5 667.95	-
9141.120	20-2012	RDU Franchissement NStCM	CHF 30 000.00	CHF 10 602.96		CHF 6 000.00	CHF 4 602.96
9141.124	24-2012	Réseaux OQE La Frontière et TS	CHF 215 000.00	CHF 41 136.00		CHF 41 136.00	-
9141.131	31-2013	Extension Usine à Gaz	CHF 204 000.00	CHF 81 600.00		CHF 40 800.00	CHF 40 800.00
9141.134	34-2013	Etude positionnement Pôle Bois	CHF 55 000.00	CHF 11 078.85			CHF 11 078.85
9141.136	36-2014	Réalisation projet Nouvelle Garenne	CHF 260 000.00	CHF 52 000.00		CHF 52 000.00	-
9141.138	38-2014	Agglo 2014	CHF 95 625.00	CHF 11 633.00	CHF 25 117.00	CHF 7 893.30	CHF 28 856.70
9141.140	40-2014	Corridor biologique Vesancy-Versoix	CHF 120 000.00	CHF 23 881.25	CHF 1 964.01	CHF 16 570.60	CHF 9 274.66
9141.141	41-2014	Aménagement pistes La Dôle	CHF 996 000.00	-CHF 159 447.13	CHF 32 154.95		-CHF 127 292.18
9141.142	42-2014	Réseau OQE Nyon Région	CHF 166 000.00	CHF 33 410.00		CHF 210.00	CHF 33 200.00
9141.143	43-2014	Maison des vins	CHF 45 000.00	CHF 14 939.00		CHF 5 939.00	CHF 9 000.00
9141.146	46-2014	RDU étude faisabilité 2e étape	CHF 52 000.00	CHF 19 471.49	CHF 25 500.00	CHF 18 293.50	CHF 16 277.99
		<b>total pour les préavis de plus de 4 ans</b>	<b>CHF 2 809 825.00</b>	<b>CHF 219 564.48</b>	<b>CHF 139 095.31</b>	<b>CHF 54 757.40</b>	<b>CHF 168 030.94</b>
							<b>CHF 135 901.56</b>

À la vue de ce tableau, la CoGes rend attentives les communes membres des montants qui seront facturés selon l'avancement des projets.

## 2. Mobilité

### Fonds transports publics

La commission de gestion s'est interrogée sur les résultats obtenus par la mise en œuvre du fonds TP (transports publics) alors que la période probatoire du programme est échue et que le CoDir et le Conseil intercommunal expriment la volonté de prolonger l'expérience (préavis 40-2019-TP).

En ce qui concerne l'exploitation des lignes, nous souhaitons connaître pour chaque ligne concernée par le fonds TP

- Le montant des fonds votés
- Le montant des Fonds dépensés
- Fréquentation (nombre de passagers) et chiffre d'affaire selon une dimension à mettre en perspective avec la teneur des conventions liant Région Nyon et les différents partenaires.
- Rentabilité

D'emblée la commission a dû renoncer à atteindre l'objectif d'établir une rentabilité des lignes, globalement ou ligne par ligne, par manque d'information sur le chiffre d'affaire réalisé et le manque de ressources.

### Conventions :

En 2018 ce ne sont pas moins de 09 conventions qui ont cours et qui chapeautent 08 lignes.

### Coût par passager :

Afin d'avoir une perspective différente que celle habituellement proposée par les rapports financiers soumis au Conseil intercommunal, notre commission a pris l'optique du coût par passager supporté par notre association sur quelques lignes (lignes choisies sans critère particulier).

	Ligne 830 : Gland-Begnins-Burtigny-Bassins						Total
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Montant conventionné	CHF 15.666,55	CHF 14.549,00	CHF 14.104,30	CHF 3.604,56	CHF 3.579,89	CHF 13.365,00	CHF 64.869,30
Montant facturé	CHF 15.666,60	CHF 47.283,50	CHF 14.104,30	CHF 3.604,55	CHF 3.579,90	CHF 13.370,00	
Solde							
Nombre de voyageurs	128.428	132.932	150.497	163.819	159.469	159.695	894.840
Coût / voyageur	CHF 0,12	CHF 0,11	CHF 0,09	CHF 0,02	CHF 0,02	CHF 0,08	CHF 0,07

Ligne 835 : Gland-Gilly-Rolle							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant conventionné	CHF 102.588,60	CHF 100.949,55	CHF 69.877,70	CHF 69.435,60	CHF 69.498,75		CHF 412.350,20
Montant facturé	CHF 102.588,60	CHF 100.949,55	CHF 69.877,80	CHF 69.435,60	CHF 69.498,80		
Solde							
Nombre de voyageurs	193.261	218.757	243.097	262.193	260.442	236.867	1.414.617
Coût / voyageur	CHF 0,53	CHF 0,46	CHF 0,29	CHF 0,26	CHF 0,27	CHF 0,00	CHF 0,29

Ligne 836 : Gland-Bursinel-Rolle							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant conventionné	CHF 93.829,85	CHF 123.356,29	CHF 169.528,30	CHF 20.410,60	CHF 20.545,15	CHF 77.229,00	CHF 504.899,19
Montant facturé	CHF 93.829,80	CHF 123.356,29	CHF 169.528,40	CHF 20.410,60	CHF 20.545,15	CHF 77.794,00	
Solde							
Nombre de voyageurs	82.902	83.227	84.098	101.041	97.539	93.355	542.162
Coût / voyageur	CHF 1,13	CHF 1,48	CHF 2,02	CHF 0,20	CHF 0,21	CHF 0,83	CHF 0,93

Ligne 840 : Rolle-Gimel							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant conventionné	CHF 62.687,85	CHF 66.564,65	CHF 67.460,50	CHF 57.404,00	CHF 57.606,95	CHF 68.371,00	CHF 380.094,95
Montant facturé	CHF 62.687,80	CHF 66.564,60	CHF 67.460,60	CHF 57.404,00	CHF 57.607,00		
Solde							
Nombre de voyageurs	91.391	113.104	116.266	124.925	133.572	128.559	707.817
Coût / voyageur	CHF 0,69	CHF 0,59	CHF 0,58	CHF 0,46	CHF 0,43	CHF 0,53	CHF 0,54

Ligne 846 : Allaman-Perroy-Rolle							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant conventionné	CHF 22.661,85	CHF 26.123,48	CHF 80.784,80	CHF 27.334,55	CHF 27.319,35	CHF 35.568,00	CHF 219.792,03
Montant facturé	CHF 22.661,80	CHF 26.123,52	CHF 80.784,80	CHF 27.334,60	CHF 27.319,20	CHF 42.602,00	
Solde							
Nombre de voyageurs	205.683	214.138	206.237	222.336	225.918	217.192	1.291.504
Coût / voyageur	CHF 0,11	CHF 0,12	CHF 0,39	CHF 0,12	CHF 0,12	CHF 0,16	CHF 0,17

Il apparaît que le coût du subventionnement dans le cas de ces lignes s'étage dans une fourchette allant de CHF 0,07 à CHF 0,93 par passager.

Vu le faible coût de certaines lignes, et dans la mesure où celles-ci seraient moins déficitaires pour l'exploitant, il y a lieu de poser la question d'un abandon de la subvention par un report sur le prix du billet si cela était nécessaire. La CoGes émet la recommandation suivante :

**Recommandation :** Commander une étude sous la forme d'un audit mené par un consultant indépendant qui permettrait à notre Association de mieux appréhender le besoin de reconduire le programme « Fonds TP ». Cet audit devra permettre d'atteindre les résultats que notre commission n'a pu atteindre, soit déterminer quelles lignes sont économiquement viables sans l'apport du fond TP.

### 3. Environnement

La démarche de la CoGes pour ce sujet a été de reprendre les objectifs stratégiques définis dans le volet stratégique du Plan Directeur Régional du District de Nyon (PDRN) et de vérifier l'avancement ainsi que l'adéquation de certaines mesures entreprises en rapport avec les préavis accepté par le CI. Les objectifs

stratégiques sont définis dans la mesure A1 « Promouvoir l'intégration des fonctions écologiques et structurelles du paysage et des milieux naturels ».

### Réseaux agro-écologiques

La CoGes s'est penchée sur les préavis 19-2017 et 20-2017 DISREN concernant les réseaux agro-écologiques pour en vérifier la mise en place et l'avancement.

Le district compte sept réseaux écologiques<sup>1</sup> (Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte).

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs OPD), du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes, par la mise en place de Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB) et leur mise en réseau. Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures sur des terrains hors SAU.

La planification des phases de ces réseaux est donnée ci-dessous.

	Pop.	Soutiens de la région										
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	...
Eco-TS	17'000		phase I				phase II					
Frontière	19'000	phase I				phase II						
Nyon région	23'000		phase I									
Cœur de la Côte	23'000					phase I						
Balcon du Léman	1'800						En cours d'évaluation					
Serine	5'000						En cours d'évaluation					
La Côte	5'000						En cours d'évaluation					

La première phase a demandé un important travail de sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et communes concernées. Le financement des phases I (mise en place des réseaux) a été fait au travers des préavis 24-12 (Terre Sainte et Frontière) 42-14 (Nyon région) et 63-16 (cœur de la Côte).

Réseau Ecologique Nyon région 2014-2018, un bilan sur la 1ère phase de mise en œuvre a été fait (Région de Nyon n'a pas encore été sollicitée pour la 2ème phase).

Cœur de la Côte 2016-2021, un bilan synthétique a été transmis en 2018, le bilan scientifique est attendu.

La CoGes n'a pas obtenu d'information de la part du CoDir sur l'état d'avancement des 3 autres régions (Balcon du Léman, Serine et La Côte). Il serait souhaitable d'avoir un état d'avancement annuel de toutes les régions.

S'agissant des 2 réseaux en phase II, il s'agit d'une part de poursuivre la gestion des milieux mis en place et d'autre part d'étendre les surfaces consacrées à la biodiversité.

Région de Nyon soutien le réseau ECO Terre Sainte à hauteur de CHF 97'197.75 pour cinq années de mise en œuvre suite à l'acceptation du préavis 19-2017 et de 109'200 CHF pour le réseau ECO La Frontière. Dans ces 2 préavis il est indiqué que « une convention sera établie entre la Région et le réseau pour préciser les modalités de subvention et les objectifs poursuivis »

La CoGes a demandé à voir ces conventions mais elles ne sont pas encore mises en œuvre. La réponse du CoDir précise qu'un projet de convention est en cours avec ECO Terre Sainte et que pour ECO La Frontière elle n'est pas encore engagée (manque de ressources temporaire). Les bases d'engagement sont claires, le tableau de répartition financière entre les différents partenaires est très détaillé (en annexe au préavis 20-2017). Les objectifs scientifiques sont aussi détaillés dans les demandes des réseaux au Canton notamment pour reconduire les mesures pour les atteindre. Les Réseaux transmettent régulièrement les bilans qu'ils établissent pour le compte du Canton et de la Confédération. La CoGes émet la recommandation suivante :

**Recommandation :** La CoGes recommande de finaliser au plus vite ces conventions entre la Région et le Réseau Ecologique.

## 4. Economie

L'état du secteur économique du district de Nyon est réjouissant. Cependant, dans ce domaine, tout peut aller très vite et tous les acteurs doivent être vigilants et ne pas sombrer dans l'autosatisfaction. Afin d'être bien informée dans ce domaine, Région de Nyon a participé à plus de 40 rencontres avec les communes, le canton et les entreprises.

### Répertoire des entreprises

Au 31 décembre 2018, 8040 entreprises étaient répertoriées dans le district. Cela signifie-t-il que toutes les entreprises sont répertoriées ? Le rapport spécifie que 1868 entreprises ont été ajoutées / modifiées. Que cela signifie-t-il ? Notons également que seulement 33% des communes du district participent à la mise à jour du répertoire.

Pour ce chapitre, la CoGes se pose les questions suivantes :

- Peut-on obtenir le chiffre exact du nombre d'entreprises dans le district ?
- Que signifie l'appellation ajoutées/modifiées ?
- Région de Nyon peut-elle obtenir du canton que toutes les communes du district mettent à jour leur répertoire ?

Au vu des réponses du CoDir, à savoir que les communes n'ont aucune obligation de fournir leurs données et que le canton ne peut pas les obliger, la CoGes s'interroge sur la pertinence d'une telle information.

Cependant, pour le rapport 2019, la CoGes émet le vœu suivant :

**Vœu :** *Le CoDir dressera un tableau avec les valeurs au 31 décembre comprenant :*

- *Le nombre d'entreprises des Communes membres en séparant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire,*
- *Le nombre de nouvelles entreprises installées dans le district,*
- *Le nombre d'entreprises ayant quitté le district ou cessé leur activité,*
- *Le nombre de postes de travail par secteur.*

### Développement économique

Membre de la coordination du développement économique, Région de Nyon oriente les demandeurs de financement LADE ; 24 entreprises ont obtenu un financement LADE en 2018.

### Immobilier pour activités économiques

Région de Nyon a continué à soutenir les entreprises cherchant à s'implanter dans le district. Elle a lancé un projet visant à créer une base de données des disponibilités dans ce domaine.

### Fond à l'innovation

Comme chaque année, un prix de CHF 50'000.- a été octroyé à une entreprise présentant un produit innovant.

### Formation professionnelle

Le soutien à la formation professionnelle a permis à 71 apprentis du district de suivre des cours d'appui dans différentes branches, leur permettant de continuer leur formation professionnelle.

### Production régionale

Afin de soutenir la production régionale, Région de Nyon a mobilisé les fonds fédéraux, cantonaux et privés pour divers projets tels que : la maison des vins ; un abattoir régional ; la filière de traitement du bois ; etc.

## 5. Tourisme

### Office du tourisme (NRT)

En 2018, Région de Nyon a continué à soutenir l'office du tourisme et ses antennes réparties sur le district. Une nouvelle convention de partenariat a été signée pour une période de 3 ans, dès 2019. Elle confirme les tâches de NRT, à savoir :

- Politique de promotion
- Information aux hôtes
- Développer des produits touristiques
- Commercialisation de ces produits

### Tourisme nature

Région de Nyon a accompagné la réalisation de projets liés au tourisme nature. Un premier atelier avec différents acteurs du tourisme a permis de formuler différentes propositions pour améliorer et promouvoir ce type de tourisme.

Un accent particulier a été porté sur le site de la Givrine et un résultat réjouissant est l'acceptation par le CI du postulat Farine permettant d'engager un processus participatif des habitants du district pour le développement de ce site. Un crédit pour une première étape avec la création d'un passage sous la route cantonale a été accepté.

### Domaine de la Dôle

Avec l'acceptation d'un crédit d'environ 2 millions de francs par le CI, Région de Nyon lance un vaste projet destiné à la modernisation du site des Dappes. Le projet global est estimé à environ 16,5 millions de francs dont environ 12 millions seront financés par les communautés françaises. Il permettra de relier les domaines skiables suisse et français ainsi que la création d'un bâtiment d'accueil aux Dappes.

### Signalétique touristique

L'atelier des acteurs du tourisme a mis en évidence la faiblesse de la signalétique touristique. En 2018, une première étape de mise en œuvre a été définie ; d'autres devront impérativement suivre.

### Soutien à des projets touristiques

Comme chaque année, le fond d'équipements touristique (FRET) a soutenu divers projets touristiques. Afin d'avoir une vision claire de ce fond, la CoGes aimerait disposer d'un état financier du dit fond, elle émet donc le vœu suivant :

***Vœu : Le prochain rapport comprendra un tableau avec les rentrées financières des communes et autres partenaires pour 2019, les versements faits en 2019, la valeur résiduelle du fond à fin 2019, les engagements en cours ainsi que les noms des membres de la commission FRET.***

A noter qu'à fin 2018, la valeur résiduelle du fonds FRET se monte à CHF 2'563'470.-

### Tourisme culturel

La forte présence culturelle de niveau international dans le district de Nyon attire bon nombre de touristes culturels. Dans ce contexte, il est normal que le FRET soutienne ces activités.

## 6. Culture

### Evolution du soutien de Région de Nyon à la culture

Le support de Région de Nyon à la culture est indéfectible et sa contribution ne cesse d'augmenter. L'analyse du total des contributions de 2014 à 2018 fait ressortir :

- Une augmentation totale de la contribution entre 2014 et 2018 de 63.65% soit de CHF 249'000.00 à CHF 407'500.00
- Le soutien aux organisations faisant l'objet d'une convention (Far, vision du réel, usine à gaz et théâtre de Rolle) est en augmentation de 56.75%

Le soutien à des organisations ou manifestations à la discrétion de la commission de la culture ou du CoDir à lui progressé de 83.6% pour un total en 2018 de CHF 117'500.00. Il représente 28.8% de l'ensemble des subventions.



Les cotisations des communes à Région de Nyon étant stables sur cette même période, cela signifie que la culture reçoit toujours plus d'argent, donc au détriment d'autres actions ou postes du budget.

Avec la sortie à venir de Chésereux et de Prangins, les rentrées de cotisations seront forcément à la baisse dans les années à venir ce qui va avoir un impact sur le budget de Région de Nyon. Continuer d'augmenter la contribution à la culture ne fera qu'augmenter le risque budgétaire.

#### Païement des subventions

L'analyse du paiement des subventions en 2018 fait ressortir que l'usine à gaz a bénéficié d'un paiement de CHF 35'000.00 en date du 29 juin 2018, sur la base des subventions 2018/2019/2020.

Le préavis d'octroi de cette subvention a été présenté et voté lors de séance du CI du 12 décembre 2018. Il n'est pas acceptable que des paiements ou des engagements soient pris, par Région de Nyon ou le CoDir, avant que ces derniers n'aient été présentés au CI et acceptés.

#### Tableau du paiement des subventions sur base de conventions

CONVENTIONS - PARTENARIATS					
porteur de projet	objet de la demande	organe consulté	date signature	montant octroyé	date versement
			<b>Sous-totaux</b>	<b>200'000</b>	
far° des arts vivants	convention tripartite 2015 - 2018		10/06/2015	40'000	26/03/2018
				30'000	24/08/2018
		Supplément Hors les murs			15'000
Usine à Gaz			01/01/2013	35'000	29/06/2018
					15'000
Etude positionnement UAG	Fondation CMA			500	26/02/2019
	Krasten Krastev			4'500	26/02/2019
Théâtre de Rolle	convention 2018-2021		02/11/2017	20'000	30/04/2018
					20'000
Visions du Réel	convention 2016-2019		04/12/2015	20'000	30/04/2018

Nous avons demandé une explication au CoDir sur ce sujet et vous trouverez ci-dessous notre question et la réponse du CoDir.

Question : Pourriez-vous préciser si les montants payés en 2018 aux différents bénéficiaires de subside correspondent bien aux conventions couvrant l'année 2018 ?

Réponse : Oui, les montants payés en 2018 aux différents bénéficiaires de subside correspondent bien aux conventions couvrant l'année 2018.

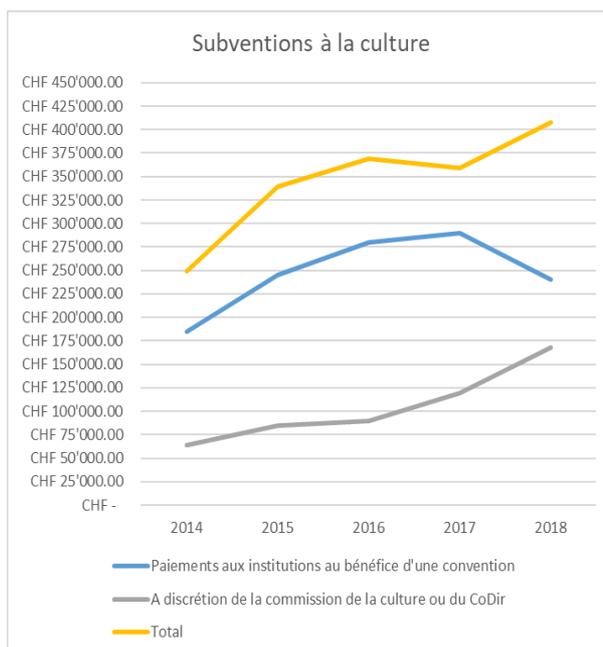
Après clarification de votre question, il s'avère que la demande concerne l'Usine à Gaz. A ce titre, les montants s'élèvent à un total de CHF 70'000, soit CHF 50'000 provenant du budget et CHF 20'000 du FRET. La somme de CHF 50'000 du budget a été versée en deux temps : une première tranche de CHF 35'000, le 29 juin 2018, et une seconde de CHF 15'000, le 31 décembre 2018. Quant à la somme de CHF 20'000 du FRET, elle a aussi été versée en deux temps, soit une première tranche de CHF 15'000 le 27 juin 2018 et une seconde de CHF 5'000, le 20 décembre 2018.

Le montant versé le 29 juin 2018 précède la décision du Conseil intercommunal. Ceci pour les raisons suivantes: le préavis relatif à l'Usine à Gaz aurait initialement dû être voté le 19 avril 2018. Toutefois, ce vote a été reporté du fait de difficultés au sein de l'Association de l'Usine à Gaz (démissions de la présidente et du directeur) comme de travaux d'agrandissement. Ces événements, dont la date était imprévue, ont changé les conditions de la convention. La Ville de Nyon a, par ailleurs, également souhaité revoir ses propres conventions. Il a donc fallu du temps pour établir les montants que la Ville allait attribuer à l'Usine à Gaz pour les années 2019 et 2020, et pour finaliser la convention. Comme l'Usine à Gaz ne pouvait pas fonctionner sans fonds dans l'intervalle, le CoDir, dans l'attente d'une décision du CI sur le préavis, s'est prononcé pour la soutenir à hauteur de CHF 50'000 (soit le montant maximal de sa compétence). La validation par le CI de l'engagement financier en soutien de l'Usine à Gaz est intervenue le 12 décembre 2018.

La réponse n'est clairement pas satisfaisante, car elle fait ressortir deux points qui sont dérangeant :

- le premier et qu'avant de finaliser le préavis, le CoDir, voulait savoir l'effort supplémentaire nécessaire pour compenser tout ou partie des subventions non reçues par la commune. Le but de la région n'est pas un complément à la péréquation, ni un compensateur budgétaire.
- Le CoDir peut aussi utiliser le même raisonnement de la compétence à CHF 50'000.00 pour d'autres soutiens réguliers, comme par exemple Vision du Réel dont la participation est de CHF 50'000.00 par an.

En tenant compte de cette décision en 2018 de l'utilisation à discrétion de la part du CoDir au soutien à la culture, cela modifie un peu plus la répartition des subventions, comme on peut le voir sur le graphique ci-contre. Le niveau d'utilisation des fonds à la discrétion du CoDir devient totalement disproportionné et pourrait s'apparenter à du saucissonnage.



La CoGes émet les vœux suivants :

**Vœu :** *Le CoDir présentera les préavis au CI avant que l'exécution de ces derniers ne soit entamée.*

**Vœu :** *Au vu du montant total des subventions accordées à la discrétion de la commission de la culture et du CoDir et au vu de son augmentation de 83.86% (voir 161.72% si l'on considère l'avance de juin 2018 pour l'Usine à Gaz), le CoDir proposera une enveloppe annuelle maximale, ou sur une période donnée, par le biais d'un préavis soumis au CI, sur la même base que pour les 4 principaux bénéficiaires.*

## La commission de la culture

Aujourd'hui, la composition de la commission de la culture, dont vous trouverez le nom des membres ci-dessous, peut-être résumée de la manière suivante :

- 1 représentant du CoDir
- 4 représentants des organisations directement au bénéfice d'une convention de subvention
- 2 anciens membres de la direction d'organisations directement au bénéfice d'une convention de subvention
- 3 représentants (dont 1 qui a démissionné) des communes qui abritent des organisations au bénéfice de subventions en sus de leur propre participation.
- 1 représentant d'Evento, qui n'est pas au bénéfice d'une aide ou subvention
- 1 chargé de projet à la culture de Région de Nyon, sans droit de vote

Sur 11 droits de vote 9 sont directement concernés, voir bénéficiaires, des subventions accordées. Il y a clairement un conflit d'intérêt, qui peut d'ailleurs expliquer l'augmentation de 63.65% du montant des subventions entre 2014 et 2018.

### Constitution du comité d'évaluation des projets (Commission culturelle)

**Gérard Produit**, président de la commission, chargé de la culture à la Région de Nyon

Benjamin Zumstein, directeur de la Parenthèse

Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino-Théâtre de Rolle

Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far°

Martine Chalverat, directrice administrative de Visions du Réel

Pierre-Yves Schmidt (ancien directeur de l'Usine à Gaz)

Philippe Clivaz (ancien secrétaire général de Visions du Réel)

Patrick Messmer, producteur et représentant de l'association Evento, Gland

Monique Dubey, cheffe du Service des Affaires culturelles de la Ville de Nyon

Sandrine Faure, cheffe du Service de la Culture de la Ville de Gland

*Cintia Stucker, chargée de projets culture à la Région de Nyon, en tant que coordinatrice, sans droit de vote*

**N.B.** Le représentant de la Commune de Rolle, ne fait actuellement plus partie de la commission, il s'en est retiré faute de temps.

La CoGes émet la recommandation suivante :

**Recommandation :** *Pour éviter tout problème de conflit d'intérêt, nous recommandons de modifier la composition de la commission de la culture, par exemple de la manière suivante :*

- *1 représentant du CoDir*
- *1 chargé de projet culture de Région de Nyon, sans droit de vote*
- *1 professionnel externe, ne bénéficiant pas d'aide de la part de Région de Nyon*
- *1 représentant des organisations culturelles subventionnées*
- *1 représentant des communes qui abritent et co-subventionnent une organisation*
- *1 représentant des communes qui n'abritent pas d'organisation subventionnée*
- *1 représentant des organisations qui ne bénéficient pas de subventions*
- *1 représentant du CI*

## 7. Sport

### Evolution du soutien de Région de Nyon au sport

A la lecture du rapport annuel 2018, il ressort clairement que le sport ne bénéficie d'aucune politique régionale établie. Un premier signe est peut-être la mise en place des mérites sportifs régionaux en 2018, pour lesquels la région a débloqué un budget de CHF 15'000.00.

Pour preuve, à la lecture de l'évolution des subventions accordées depuis 2014, les chiffres sont attristants, le soutien au sport a diminué de 58.6% et cela inclus le prix des mérites sportifs régionaux qui représente 64.3% du budget 2018. En 2018, les aides aux sports ne représentent que 5.71% du budget accordé à la culture, ce chiffre n'est certainement pas en ligne avec la population (notamment les jeunes) qui pratique du sport par rapport à la population impliquée dans la culture.



Tableau de l'évolution des subventions

Description	2014	2015	2016	2017	2018
Paiements aux institutions au bénéfice d'une convention	CHF 0.00				
A discrétion de la commission du sport ou du CoDir	CHF 56'300.00	CHF 46'500.00	CHF 45'500.00	CHF 35'300.00	CHF 23'300.00
<b>Total</b>	<b>CHF 56'000.00</b>	<b>CHF 46'500.00</b>	<b>CHF 45'500.00</b>	<b>CHF 35'500.00</b>	<b>CHF 23'300.00</b>

La CoGes émet le voeu suivant :

***Voeu :** Région de Nyon doit absolument se pencher sur une politique de soutien au sport dans la région et constituer une commission du sport digne de ce nom, comme elle l'a fait pour la culture. Une première communication de cette volonté politique pourrait être de faire un appel à projet auprès des communes et des différents clubs sportifs de la région, qui nous en sommes sûrs ont des projets intéressants et/ou des besoins pour améliorer les prestations de leurs associations.*

#### Constitution du comité d'évaluation des projets

A l'inverse de la culture, nous constatons que la commission sportive a une sous-représentation du sport avec un membre du CAS, elle n'a pas non plus de chargé de projet au sport. En fait, la commission se compose de :

- 1 représentant du CoDir
- 4 municipaux
- 1 doyen d'école
- 1 représentant du CAS

#### **Constitution du comité d'évaluation des projets (Commission du sport)**

**Gérard Produit**, Région de Nyon (président de la commission)  
Stéphanie Schmutz, Municipale à Nyon  
Gilles Davoine, Municipal à Gland  
Loïc Haldimann, Municipal à Rolle  
Philippe Humbert, Municipal à Marchissy  
Suzanne Van Rooij, Doyenne à Nyon Roche-Combe  
Daniel Baumgartner, Vice-président au CAS La Dôle

La CoGes émet la recommandation suivante :

**Recommandation :** Dans un but de dynamiser le soutien au sport et mettre en œuvre la future politique de soutien au sport de Région de Nyon et éviter tout problème de conflit d'intérêt, nous recommandons de modifier la composition de la commission d'évaluation des projets, par exemple de la manière suivante :

- 1 représentant du CoDir
- 1 chargé de projet au sport de Région de Nyon, sans droit de vote
- 1 professionnel externe, ne bénéficiant pas d'aide de la part de Région de Nyon
- 1 représentant des organisations sportives subventionnées
- 1 représentant des communes qui abritent et co-subventionnent une organisation
- 1 représentant des communes qui n'abritent pas d'organisation subventionnée
- 1 représentant des organisations qui ne bénéficient pas de subventions
- 1 représentant du CI

## 8. Organes

### CoDir

Concernant le comité de direction, nous déplorons les nombreux changements qui ont eu lieu durant l'année. Nous espérons que pour la suite de la législature cela soit diminué. Dans ce sens, nous invitons le CoDir à s'interroger sur leur charge de travail et les moyens de la diminuer. Nous en profitons pour remercier les trois partant (François Debluë, François Roch et Dominique-Ella Christin) pour le travail fourni et souhaitons la bienvenue aux trois nouveaux arrivant Boris Mury, Gudrun Russig et Pierre-Alain Schmidt.

La CoGes tient à saluer la vision à long terme du CoDir concernant la procédure de recrutement du nouveau SG, ainsi que le questionnement sur son cahier de charge et la création d'un poste de boursier. La CoGes suivra ces deux points sur l'année 2019.

Lors du contrôle des comptes et de ses annexes la CoGes s'est rendu compte qu'un examen succinct des comptes n'est pas suffisant. La CoGes émet donc le vœu suivant :

**Vœu :** Effectuer un audit par législature dans le but de lever toutes les incertitudes liées aux comptes.

## 9. Entités partenaires

### Télé-Dôle

La CoGes tient à faire remarquer l'excellent rapport du Conseil d'Administration de Télé-Dôle.

L'état français ayant constaté que le rapport d'impact sur l'environnement comportait des lacunes sur la partie française, la CoGes a interrogé le CoDir sur les conséquences sur le loyer payé par la Sogestar ; voici sa réponse :

Le retard pris par le complément d'enquête sur l'environnement demandé par l'état français n'a pas d'incidence sur les modalités du loyer que verse la Sogestar à Télé-Dôle.

Dès cette saison 2018-2019 le loyer fixe est passé à CHF 350'000.-

Pour la saison 2019-2020, avec la réalisation du parking, le loyer passera à CHF 400'000.- ; à noter que les travaux du parking débuteront en juin de cette année.

Pour la saison 2020-2021, le loyer passera à CHF 500'000.- car le bâtiment devra être réalisé.

### Sofren

Le financement accordé par Région de Nyon à La Sofren pour l'achat de l'immeuble sis Grand-Rue 24 pose problème, et à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu toutes les réponses à nos questions.

En effet, à la lecture des différents documents provenant de la Sofren, nous constatons que Région de Nyon a signé un bail de 10 ans pour un loyer de CHF 122'000.00 par an, dont 7 ans sont payés d'avance afin de permettre à la Sofren de réunir les fonds propres nécessaires pour l'acquisition de l'immeuble. L'avance est donc de l'ordre de CHF 854'000.00.

Du point de vue de la commission de gestion, nous ne voyons pas comment justifier cette opération sans l'accord du CI, et ce pour les raisons suivantes :

1. Si le CoDir considère qu'il s'agit d'une utilisation du budget, comment peut-il engager 6 années budgétaires qui n'ont pas encore été acceptées par le CI ?
2. Si cela est fait sur le principe de l'urgence, pourquoi avoir convoqué une assemblée générale extraordinaire de la Sofren et pas un CI extraordinaire, sachant que la transaction était prévue pour la fin de l'année 2018 ?
3. S'il s'agit d'un simple prêt, le CoDir a-t-il l'autorité d'engager Région de Nyon pour un montant de CHF 854'000.00, sans passer par un préavis ?

Dans le cas où il s'agit bien d'un paiement d'avance de loyers, les questions suivantes doivent-êtré posées :

1. Selon les comptes, les liquidités courantes ne sont pas suffisantes pour couvrir ce montant sur le budget 2018 ou 2019 et lors du vote du budget la notion d'avance n'a pas été évoquée. De quel compte provient l'argent ?
2. Lors des 7 prochaines années, Région de Nyon ne devrait plus payer de loyer et l'avance devrait être ainsi remboursée. Or, les documents de la Sofren laissent apparaître qu'une solde de CHF 120'000.00 sera encore dû dans 10 ans.

Cela signifie que cette transaction aurait vraisemblablement dû être traitée comme un prêt et faire l'objet d'un préavis au CI. Pour visualiser les choses, nous avons essayé de représenter le flux financier des 10 prochaines années sur la base des informations à notre disposition.

Flux financier de Région de Nyon pour le loyer de Grand Rue 24 (simulation)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Loyer dû		122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00
Loyer payé	854'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	122'000.00	122'000.00	122'000.00
Amortissement		73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00	73'400.00
Différence		48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00	48'600.00
Solde de l'avance de Région de Nyon											120'000.00

Dans sa réponse, le CoDir précise :

- Que l'avance représente bien l'équivalent de 7 ans de loyers. Le CoDir confirme que le tableau Flux financier, préparé par la CoGes dans le cadre des questions au CoDir, est correcte. En d'autres termes, nous sommes bien en face d'un prêt.
- Que l'argent provient d'un compte BCV pour CHF 150'000.00 et d'un autre compte BCV pour CHF 700'000.00. En comparant les comptes au 1.12.218 et au 31.12.2108, il est vraisemblable que les prélèvements ne proviennent pas du compte courant opérationnel de Région de Nyon, mais probablement des c/c FRET et TP.
- Le CoDir dans sa réponse considère qu'il a autorité pour cette transaction car il s'agit d'un problème de gestion de liquidités.

Les réponses du CoDir ne conviennent pas à la CoGes. Il s'agit ici d'une prise de liberté par le CoDir qui est contradictoire aux engagements pris lors de la création de la SOFREN et qui n'a rien à voir avec de la gestion de liquidité et surtout, qui va dans le sens des arguments évoqués par certaines communes pour justifier le sentiment de perte de confiance envers Région de Nyon avec les conséquences que nous connaissons.

**Observation :** Les faits démontrent que Région de Nyon a prêté de l'argent à la SOFREN, qu'il ne s'agit pas d'un placement mais bien d'un prêt, ce qui aurait dû faire l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal. D'ailleurs le préavis 59/2010 pour la création de la SOFREN, point 3 dit, « Le jour où la SOFREN devra concrètement acquérir du foncier, elle pourra s'adresser au Conseil Régional pour obtenir des fonds, un crédit ou un cautionnement. Quelle que soit la solution privilégiée, celle-ci passera obligatoirement par une décision du Conseil Intercommunal ».

De plus le projet d'acquisition soumis à l'approbation de l'AG de la SOFREN du 30 août 2018, ne précise pas que Région de Nyon financera une partie de l'achat, même en payant des loyers en avance, il est mentionné que le CA empruntera 4'000'000.- aux conditions du marché, et que Région de Nyon continuera à régler son loyer sur la base des conditions actuelles.

## Conseil des jeunes

La CoGes a pu constater au travers du rapport annuel du conseil des jeunes du district de Nyon qu'ils ont une excellente dynamique et ont plusieurs projets. Au 31 décembre 2018, ils en avaient déjà réalisé 6 et 5 autres étaient en cours et ont participé à plus de 14 événements différents.

Concernant leurs comptes, ils ont utilisé la totalité des CHF 12'000.- alloué par la région. Ils ont aussi fait usage d'une partie des fonds reçus par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes et le canton. Pour de plus ample information, vous trouverez leur rapport d'activité sur leur site web [www.cdjnyon.ch](http://www.cdjnyon.ch)

La CoGes formule toutefois le vœu suivant :

*Vœu : Il a été mentionné comme vœu dans le Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 24-2017 que « Dans un but de transparence, la commission émet le vœu qu'un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes soit transmis à l'assemblée des délégués pour information. » donc la commission rend attentifs le CoDir sur la réalisation de ce dernier.*

### Vœux, recommandations et observations de la commission

La Commission de Gestion émet à la majorité les vœux suivants :

1. Le CoDir précisera, lors de la séance du 20 juin 2019, de quel(s) fond(s) provient la part du salaire de 2 collaborateurs de la mobilité et celui du marketing (colonne Part Fonds du tableau de la page 2).
2. Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion le tableau comprenant le nombre de collaborateurs avec l'équivalent temps plein, la fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le % de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis ou par des tiers des années suivantes, sans que la CoGes ne le demande.
3. Le CoDir dressera un tableau avec les valeurs au 31 décembre comprenant :
  - Le nombre d'entreprises des Communes membres en séparant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire,
  - Le nombre de nouvelles entreprises installées dans le district,
  - Le nombre d'entreprises ayant quitté le district ou cessé leur activité,
  - Le nombre de postes de travail par secteur.
4. Le prochain rapport du FRET comprendra un tableau avec les rentrées financières des communes et autres partenaires pour 2019, les versements faits en 2019, la valeur résiduelle du fond à fin 2019, les engagements en cours ainsi que les noms des membres de la commission.
5. Le CoDir présentera les préavis au CI avant que l'exécution de ces derniers ne soit entamée.
6. Au vu du montant total des subventions accordées à la discrétion de la commission de la culture et du CoDir et au vu de son augmentation de 83.86% (voir 161.72% si l'on considère l'avance de juin 2018 pour l'Usine à Gaz), le CoDir proposera une enveloppe annuelle maximale, ou sur une période donnée, par le biais d'un préavis soumis au CI, sur la même base que pour les 4 principaux bénéficiaires.
7. Améliorer le soutien au sport dans la région.
8. Effectuer un audit par législature dans le but de lever toutes les incertitudes liées aux comptes.
9. Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes.

La Commission de Gestion émet à la majorité les **recommandations** suivantes :

1. Commander une étude sous la forme d'un audit mené par un consultant indépendant qui permettrait à notre Association de mieux appréhender le besoin de reconduire le programme « Fonds TP ». Cet audit devra permettre d'atteindre les résultats que notre commission n'a pu atteindre, soit déterminer quelles lignes sont économiquement viables sans l'apport du fond TP.
2. Finaliser au plus vite les conventions entre la Région et le Réseau Ecologique.
3. Modifier la composition de la commission de la culture afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêt.
4. Modifier la composition de la commission de la commission d'évaluation des projets sportifs afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêt.

La Commission de Gestion émet à la majorité l'**observation** suivante :

1. Les faits démontrent que Région de Nyon a prêté de l'argent à la SOFREN, qu'il ne s'agit pas d'un placement mais bien d'un prêt, ce qui aurait dû faire l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal. D'ailleurs le préavis 59/2010 pour la création de la SOFREN, point 3 dit, « Le jour où la SOFREN devra concrètement acquérir du foncier, elle pourra s'adresser au Conseil Régional pour obtenir des fonds, un crédit ou un cautionnement. Quelle que soit la solution privilégiée, celle-ci passera obligatoirement par une décision du Conseil Intercommunal ».  
De plus le projet d'acquisition soumis à l'approbation de l'AG de la SOFERN du 30 août 2018, ne précise pas que Région de Nyon financera une partie de l'achat, même en payant des loyers en avance, il est mentionné que le CA empruntera 4'000'000.- aux conditions du marché, et que Région de Nyon continuera à régler son loyer sur la base des conditions actuelles.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande, à la majorité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- Approuver la gestion de l'exercice 2018 à l'exception des chapitres de la gestion des relations avec la SOFREN et de la gestion des subventions à la culture.

Pour la Commission de Gestion :

Pierre Stampfli

Hervé Mange

Scott Adams

Philippe Thévenot

Damien Richard

Patrick Bréchon, Président-Rapporteur

Pascal Steimer, excusé

Fait à Rolle, le 30 mai 2019